



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/1019
6 octobre 2005

FRANCAIS
Original: ANGLAIS ET FRANCAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Cinquante-sixième session
3 – 7 octobre 2005

RAPPORT DE LA TRENTE-QUATRIEME REUNION
DU COMITE PERMANENT
(21-22 septembre 2005)

I. INTRODUCTION

1. La réunion est ouverte par le Président du Comité exécutif, S.E. l'Ambassadeur Monsieur Juan Martabit (Chili), qui souhaite la bienvenue aux délégations et remercie les membres de leur confiance pour l'avoir élu en qualité de Président. Il a l'honneur de présider cette première réunion officielle du Comité exécutif. Le Président exprime ensuite la gratitude du Comité pour la contribution faite aux travaux du Comité par son prédécesseur S.E. l'Ambassadeur Hernán Escudero Martínez (Equateur).

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
DE LA TRENTE-QUATRIEME REUNION

2. L'ordre du jour de la réunion (EC/55/SC/CRP.18) est adopté.

III. ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT
DE LA TRENTE-TROISIEME REUNION

3. Le projet de rapport de la trente-troisième réunion du Comité (EC/55/SC/CRP.19) est adopté.

IV. BUDGETS-PROGRAMMES ET FINANCEMENT

4. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Haut Commissaire adjoint explique que le Budget proposé du HCR pour 2006 reflète les plans, priorités et stratégies à long terme du Haut Commissaire, y compris le rôle central de la protection dans ses activités. L'établissement d'un poste de Haut Commissaire assistant chargé de la protection et le rôle du Haut Commissariat dans les initiatives de réforme humanitaire ainsi que la réponse interinstitutionnelle au problème des personnes déplacées à l'intérieur du territoire. Les problèmes actuels afférents au cycle budgétaire pour gérer le déficit prévu entre les ressources et le Budget approuvé pour 2005 incluent l'impact des pertes de change attendues sur lequel porte un *Aide-mémoire* mis à la disposition des délégations. Le Haut Commissaire adjoint estime que le Haut Commissariat parviendra à maintenir une stabilité financière face aux mesures prises pour limiter les dépenses, les réduire et établir des priorités, mais demande des contributions extraordinaires de fin d'année.

5. Se prononçant de façon plus spécifique sur le Budget proposé pour 2006, le Haut Commissaire adjoint souligne les efforts déployés pour intégrer les initiatives en matière de gestion axée sur les résultats et pour conduire des évaluations globales fondées sur les besoins avec tous les partenaires clés moyennant des opérations de planification participative. L'augmentation de 16 pour cent du Budget-programme annuel pour 2006 est essentiellement due à l'intégration prévue des opérations au Burundi et au Tchad. Le Haut Commissaire adjoint commente ensuite la ventilation proposée de certains postes du Siège qui n'a pas d'incidence financière et qui n'accroît pas les effectifs au Siège. Concernant la proposition révisée du Haut Commissaire eu égard à l'établissement du poste de Haut Commissaire assistant chargé de la protection, des efforts ont été faits pour définir plus clairement les liens avec le Département des opérations et le terrain et pour répartir les responsabilités de façon plus équitable entre les deux postes de Haut Commissaire assistant. La création d'une unité consacrée à l'élaboration de la politique générale et à la fourniture des principes directeurs sur des questions clés, y compris la participation accrue en matière de déplacement interne, a été redéployée à partir des ressources existantes.

A. Budget-programme et financement pour 2005

6. Le Contrôleur et Directeur de la Division des finances et de la gestion de l'approvisionnement prend la parole pour présenter l'actualisation sur les budgets-programmes et le financement pour 2005 (EC/55/SC/CRP.22). Il fournit davantage de détails sur les mesures prises pour gérer le Budget-programme annuel en 2005 ainsi que les retombées néfastes des fluctuations des taux de change compte tenu d'une appréciation inattendue du dollar des Etats-Unis qui a, de fait, réduit les fonds mis à disposition en 2005 de 45 millions de dollars. L'*Aide mémoire* sur les fluctuations des taux de change explique que si ces fluctuations sont susceptibles de perturber la situation financière du HCR à court terme, leur impact est généralement neutralisé au fil du temps dans la mesure où les répercussions sont les mêmes sur les dépenses. Le Contrôleur affirme que, même en suivant et gérant de façon scrupuleuse le déficit budgétaire prévu, des contributions additionnelles sont néanmoins nécessaires pour que le Haut Commissariat puisse honorer ses engagements au titre des budgets-programmes déjà réduits. Les prélèvements sur la Réserve des opérations ont été relativement élevés dans la catégorie II mais inférieurs à ceux de la catégorie I en 2004, ce qui traduit les efforts pour maintenir un solde aussi élevé que possible au titre de cette catégorie I en cas de situations d'urgence.

7. Le Directeur de la Division des relations extérieures se prononce sur la situation financière en 2005, réitérant des préoccupations antérieures concernant le déficit prévu au titre du Budget-programme annuel. Il attire l'attention sur les niveaux de financement des principaux programmes supplémentaires relatifs aux opérations de rapatriement vers le Burundi, le sud du Soudan et la République démocratique du Congo ; pour les activités à l'est du Tchad et au Darfour ainsi que pour l'opération en Iraq. Toutes ces opérations nécessitent un appui additionnel afin que le HCR puisse poursuivre ses activités au cours du dernier trimestre sans interruption. Le Haut Commissariat poursuit les efforts visant à accroître et diversifier son assise financière, recueillir des fonds dans le secteur privé, notamment moyennant le lancement du Conseil des chefs d'entreprise du HCR et pour examiner la possibilité d'autres enveloppes budgétaires, y compris auprès des Ministères de l'intérieur et de la justice. La participation au Processus d'appels consolidé a été plus systématique et des efforts ont été déployés pour renforcer les activités conjointes avec les organisations non gouvernementales afin de parvenir aux buts communs. En conclusion, le Directeur en appelle à des contributions additionnelles et flexibles pour clore l'année sans porter atteinte aux opérations.

8. De nombreuses délégations se déclarent très préoccupées par le déficit projeté, l'impact des coupures budgétaires et les perturbations éventuelles au niveau du déroulement de certaines opérations, notamment les situations de rapatriement. Certaines demandent quelles priorités ont été établies pour ces coupures. Plusieurs délégations renouvellent des appels pour que l'on sache exactement les contributions des pays hôtes et une délégation se plaint de l'absence de données sur les populations réfugiées dans la région des Amériques.

9. La Délégation du Maroc fait part de ses réserves concernant le Budget proposé pour 2006 eu égard à la population de Tindouf (Algérie). Il fait observer qu'il n'a pas encore reçu la réponse promise par le HCR quant à sa demande sur le recensement de cette population et qu'entre-temps, le HCR maintient le chiffre de 165 000 personnes, fondé sur une estimation de l'Algérie datant de 1982. La constance de ce chiffre présenté d'année en année et le non recensement de cette population, constituent une situation atypique au sein du HCR et viole les résolutions de l'Assemblée générale ainsi que les conclusions du Comité exécutif. Le Maroc détient des informations selon lesquelles le HCR, le PAM et l'OLAF ont conclu que le chiffre avancé par l'Algérie était grandement exagéré. Le Maroc ne serait donc pas en mesure d'adopter l'enveloppe budgétaire proposée pour la population des camps de Tindouf.

10. En réponse, la délégation de l'Algérie rappelle qu'entre 1997 et 2000 le HCR et le PAM, en collaboration avec les autorités algériennes, ont effectué un pré-enregistrement dans les camps de Tindouf, ayant identifié 154 000 réfugiés, pour la plupart des femmes et des enfants. Notant que le HCR a déclaré au cours du débat qu'il limiterait l'assistance à 90 000 réfugiés, considérés comme les plus vulnérables parmi cette population, l'Algérie met en cause les critères utilisés pour prendre cette décision unilatérale. En réponse, le Maroc affirme que, selon le HCR, le pré-enregistrement organisé en 1999 a eu lieu sans la présence individuelle des membres de familles.

11. Le Haut Commissaire assistant et le Contrôleur garantissent aux délégations que la situation concernant le financement du HCR pour 2005 n'est pas aussi grave qu'en 2002. Aucune mesure draconienne ne sera nécessaire mais il convient de procéder à des ajustements pour couvrir les coûts et gérer des pertes imprévisibles dues aux fluctuations des taux de change, et des fonds additionnels sont requis. Le processus de limitation du Budget ne s'est pas traduit

par des coupures budgétaires centralisées. Les cadres sur le terrain et dans les différentes unités au Siège ont été habilités à appliquer leurs propres critères, par exemple eu égard au niveau d'exécution des programmes

B. Budget-programme annuel pour 2006

12. Plusieurs délégations sont préoccupées par l'augmentation proposée de 16 pour cent du Budget programme annuel de 2005 et se demandent si cela est réaliste compte tenu du déficit financier projeté en 2005. Tout en appuyant les principes consistant à intégrer les problèmes supplémentaires dans le programme annuel et le principe des contributions flexibles non affectées, une délégation se demande si l'intégration d'importants budgets supplémentaires tels que l'Opération de rapatriement du Burundi ne pourrait pas aboutir à un volume moins important de ressources pour cette opération et demande un financement soutenu pour cette opération de réintégration.

13. Bon nombre de délégations se félicitent de ce que le budget de 2006 confirme l'accent mis sur la protection sur le terrain et encourage la poursuite de l'initiative de gestion axée sur les résultats et les évaluations globales de besoins. Toutefois, certaines délégations demandent la ventilation des chiffres pour refléter les buts et objectifs au plan régional, sous-régional et même national. Les suggestions visant à rendre le document budgétaire plus facile à lire incluent l'intégration de tableaux au sein du descriptif. Sur la question de l'utilisation de la catégorie II de la Réserve des opérations, les délégations s'accordent à soutenir la prolongation de la période expérimentale sous réserve d'une étude indépendante avant qu'une décision ne soit prise quant à son maintien à plus long terme. Une délégation suggère que le HCR devrait établir des principes éthiques ainsi qu'un code de déontologie pour la collecte de fonds dans le secteur privé. Une autre demande des rapports réguliers sur les questions relatives à la parité.

14. La plus grande partie des débats est axée sur les déplacés internes. Plusieurs délégations se félicitent de la présentation transparente par le Haut Commissaire de cette question au cours de la réunion consultative informelle du 20 septembre. Des préoccupations sont exprimées quant aux implications budgétaires de l'approche de collaboration initiée par les Nations Unies. Tout en reconnaissant l'intention déclarée du Haut Commissaire d'avoir un pare-feu entre les dépenses pour les réfugiés et les dépenses pour les personnes déplacées, les coûts pour ces derniers devant être couverts par des fonds additionnels, les délégations se demandent combien le HCR a déjà dépensé pour les déplacés internes et comment il peut déterminer si les fonds sont, de fait, additionnels. On craint également que le HCR ne devienne l'argentier de dernier recours dans les secteurs d'activité dont il a la charge et comment régler cette question.

15. Suite aux discussions au cours de la réunion consultative informelle du 20 septembre, les délégations ont largement appuyé la création d'un poste de Haut Commissaire assistant chargé de la protection sous la réserve, présentée par deux délégations, que la décision inclue une demande au Haut Commissaire d'envisager cette création de poste dans le contexte plus large des recommandations du Rapport « Mannot », et de présenter un rapport à la cinquante-septième session du Comité exécutif en 2006. La décision exigerait également une évaluation de l'impact de ce nouveau poste sur la fourniture d'une protection et les changements structurels qui feraient l'objet d'un rapport à la cinquante-septième session en 2007.

16. En réponse à des questions générales soulevées au sujet du Budget pour 2006, le Haut Commissaire adjoint confirme que les critères d'évaluation globale des besoins seraient inclus dans les instructions de planification pour la préparation du Budget de 2007. Elle se déclare satisfaite des contributions des gouvernements hôtes et espère pouvoir répondre à leurs préoccupations à l'avenir moyennant les évaluations globales de besoins. Tout en prenant acte du risque d'un manque de ressources pour financer le Budget de 2006, le Haut Commissaire adjoint estime qu'une fois que les ressources escomptées auront pu être identifiées, le Haut Commissariat gèrera le déficit prévu de façon plus précoce que ces dernières années. Concernant la préoccupation relative à une diminution éventuelle du financement des programmes supplémentaires, une fois qu'ils seront inclus dans le Programme annuel, le Haut Commissaire adjoint admet qu'il s'agit là d'un risque et propose au HCR d'entreprendre une étude visant à évaluer l'impact de l'inclusion d'importants budgets supplémentaires dans le Budget annuel et d'en faire rapport au Comité permanent. Elle s'engage également à rendre le document budgétaire plus facile à lire et se réjouit des échanges informels avec les délégations sur la façon de procéder. En réponse à une demande quant à l'avenir de l'initiative Convention Plus, elle explique que cette unité serait intégrée au Siège, certaines de ses fonctions étant prises en charge par la Division de la protection, d'autres par les Services des opérations. Concernant un code de conduite pour la collecte de fonds dans le secteur privé, le Haut Commissaire adjoint affirme que le Haut Commissariat dispose déjà de principes directeurs en la matière mais qu'il n'a pas encore établi un code officiel de déontologie. Le Directeur de la Division des relations extérieures donne des précisions sur les critères quant à la décision d'inclure ou non les budgets supplémentaires, expliquant que la norme veut qu'on le fasse après une année de mise en oeuvre ; toutefois, si la situation en question n'est pas stabilisée, le programme supplémentaire peut être reconduit pour une année supplémentaire afin de conférer une marge de manoeuvre supplémentaire.

17. Concernant la création du poste de Haut Commissaire assistant chargé de la protection et les changements structurels correspondants, le Haut Commissaire adjoint note que les délégations accordent leur soutien d'ensemble mais qu'elles veulent être rassurées sur un certain nombre de points. Tout d'abord, il convient de nommer le titulaire au plus vite, d'améliorer la coordination des activités du HCR ; d'éliminer tout risque d'implication financière, de présenter un rapport après deux ans de mise en oeuvre sur la valeur ajoutée pour ce qui est de l'amélioration de la fourniture de la protection sur le terrain ainsi que son rôle dans le renforcement de l'efficacité globale de gestion dans toute l'Organisation ; des rapports plus réguliers sur les questions d'apatridie et l'établissement d'un poste D-1 consacré à la réinstallation.

C. Biennalisation du Budget-programme

18. Le Contrôleur présente le document sur le projet de biennalisation du Budget-programme du HCR. Le CCQAB se réjouit des progrès accomplis et approuve le plan décrit dans le document de séance EC/55/SC/CRP.20. Eu égard aux problèmes prévus et aux mesures éventuelles pour les régler, le Contrôleur attire l'attention en particulier sur la nécessité d'élaborer des critères spécifiques pour l'intégration des programmes supplémentaires – y compris ceux qui ont été conçus pour des engagements additionnels éventuels en faveur des déplacés internes – dans un Budget-programme biennal et demande des consultations avec les Etats membres sur cette question au cours de l'année à venir. Les amendements proposés au

Règlement de gestion compte tenu de l'adoption d'un cycle budgétaire biennal seront présentés au Comité permanent au cours de 2007, à l'issue de réunions consultatives informelles que le HCR organisera sur tout un éventail de questions clés.

19. Les délégations ont exprimé leur appui général à la biennalisation mais la plupart de celles qui ont pris la parole ont indiqué qu'elles continueraient de verser des contributions financières pour une année et escompteraient des rapports annuels sur l'utilisation de ces fonds. Elles espèrent que la budgétisation biennale aidera le Haut Commissariat à améliorer son efficacité et à adopter une budgétisation et une gestion axée sur les résultats et des consultations précoces sont demandées avec les donateurs pour identifier les critères d'inclusion des programmes supplémentaires. Le Contrôleur remercie les délégations de leur appui et se dit d'accord pour élaborer des propositions sur la manière d'intégrer les programmes supplémentaires dans un Budget-programme biennal qui seront discutées lors de consultations ultérieures.

V. GESTION, CONTROLE FINANCIER, CONTROLE ADMINISTRATIF ET RESSOURCES HUMAINES

A. Finances

20. Le Contrôleur présente le rapport sur les comptes du HCR pour l'année 2004, faisant remarquer que le montant total des dépenses s'est élevé à 1 027 millions de dollars E.-U. moyennant un report en 2005 de 65 millions de dollars. Ce résultat a été enregistré grâce à une gestion avisée et une discipline financière. Les limitations budgétaires initiales imposées au début de l'année avaient été levées au début du dernier trimestre moyennant les gains de change importants réalisés au cours de l'année précédente. Le Contrôleur assure les délégations que, conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, le HCR poursuit ses efforts pour renforcer le contrôle financier des projets entrepris par les partenaires d'exécution.

B. Contrôle

21. Concernant le Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes du HCR pour l'année 2004 et les mesures prises ou proposées en réponse à ces recommandations, le Contrôleur note que la comptabilité a fait l'objet d'une approbation sans réserve, ce qui est une bonne nouvelle, dans la mesure où c'est la première année que l'on procède à la clôture des comptes sur la base du système Peoplesoft qui présentait un certain nombre de problèmes. Eu égard au rapport du Comité des commissaires aux comptes, le HCR accepte la quasi totalité des recommandations et a déjà commencé à les mettre en oeuvre, notamment eu égard au plan de lutte contre la fraude en matière de réinstallation; le financement du passif relatif aux prestations suivant le départ à la retraite et l'établissement de principes directeurs pour les dépenses d'affectations financées au titre du Budget ordinaire des Nations Unies, ainsi que la délégation de pouvoirs financiers et la révision des instructions financières en matière d'achat, d'approvisionnement, de gestion de trésorerie et de comptabilité sur le terrain, suite à l'adoption du projet de renouvellement des systèmes de gestion. D'autres détails sur le suivi des recommandations d'audit pour 2003 feront l'objet d'un rapport à la trente-cinquième réunion du Comité permanent en mars 2006.

22. La principale préoccupation soulevée par les délégations est la nécessité d'assurer en priorité la délivrance d'attestations d'audit pour les partenaires d'exécution. Les délégations soulignent également l'importance de poursuivre les efforts pour obtenir un personnel ayant les qualifications requises au bon endroit au bon moment et une délégation espère que les recommandations visant à réduire le recours au projet de personnel ne mettra pas en péril le projet Surge ainsi que le projet de déploiement aux fins de réinstallation. Une délégation demande une réunion d'information sur les mesures de lutte contre la fraude en matière de traitement des cas aux fins de réinstallation.

23. Dans ses réponses, le Contrôleur fait remarquer que les mesures de lutte contre la fraude auxquelles il est fait allusion ne concernent pas seulement le traitement des cas de réinstallation mais qu'elles font partie des efforts globaux des Nations Unies pour lutter contre la fraude. Sur la question des attestations d'audit pour les partenaires d'exécution, de nouvelles instructions ont déjà été publiées et on attend des améliorations. Le Haut Commissaire adjoint assure que les projets de déploiement, si nécessaire aux fins de flexibilité de réponse aux crises, ne seront pas affectés par des recommandations visant à supprimer des postes de projet.

24. Le Chef du Service d'audit du HCR présente le rapport sur l'audit interne au HCR pour 2004/2005. Dans le choix des activités d'audit pour l'année en question, la priorité a été accordée aux opérations d'urgence et à d'autres programmes ou projets à grande échelle, y compris un certain nombre d'opérations de rapatriement en Afrique ; les opérations pour le Tchad et le Soudan ; les activités du HCR au titre du Fonds fiduciaire du GNUM pour l'Iraq ; son intervention liée au Tsunami ; et différents aspects du MSRP. Les économies éventuelles et les recouvrements identifiés s'élèvent à un total de 3,4 millions de dollars E.-U. Les nouvelles dispositions en matière d'établissement de rapports en vertu desquelles les Etats membres pourraient demander un exemplaire du rapport d'audit ont conduit à des réponses plus rapides et plus scrupuleuses aux conclusions d'audit, développement positif qui a permis une plus grande transparence, tant pour le HCR que pour le Bureau des services de contrôle interne (OIOS). Au cours de la période considérée, le Service d'audit a lancé un projet pilote de gestion des risques en collaboration avec la société *PricewaterhouseCoopers* visant à mettre en place une culture de prise de conscience du risque et de gestion active du risque au sein de l'Organisation.

25. En réponse aux questions d'une délégation, le Chef du Service d'audit explique que son service peut parfois être impliqué dans les investigations menées en cas de fraude mais que cela dépend du type de situation et que cela peut se faire en coopération avec le Bureau de l'Inspecteur général. Le Haut Commissaire adjoint ajoute que le HCR a fait beaucoup d'efforts pour renforcer ses mécanismes de contrôle et améliorer son professionnalisme parmi les effectifs, notamment dans le domaine de la lutte contre la fraude, y compris en établissant quatre nouveaux postes dans l'unité d'investigation ainsi que 4 nouveaux postes pour les fonctions d'inspection.

C. Gestion

26. Le Directeur de la Division des systèmes d'information et des télécommunications (DIST) présente un rapport sur les réalisations et les problèmes en suspens dans la Division alors qu'elle poursuit ses efforts pour constituer un moteur de changement dans l'Organisation et mettre en place une technologie de l'information et des communications pour l'avenir. La

nouvelle stratégie de technologie de l'information et des communications telle que décrite dans le document de séance EC/55/SC/CRP.23 (et Corr.1) a été approuvée par la Direction et guide les développements au niveau de la technologie de l'information et des communications en se concentrant tout particulièrement sur l'expansion et l'exécution du MSRP ; la normalisation de l'enregistrement des réfugiés et de la réponse d'urgence et le renforcement de la capacité de gestion des connaissances du HCR au Siège et sur le terrain. La mise en place du MSRP au Siège approche de son terme. Sur le terrain, le Directeur annonce qu'il est parfois difficile de déployer les nouvelles applications dans plus de 160 bureaux comptant plus de 1 700 usagers, ce qui demande une approche échelonnée et flexible. Toutefois, il parle des grandes possibilités qu'offre le MSRP pour l'Organisation en matière de productivité car le personnel qui sera familier avec ce système pourra s'adapter plus vite et gèrera de façon plus efficace les processus de l'Organisation.

27. Parmi les points soulevés par les délégations, il convient de citer l'évaluation par le HCR des avantages de ce nouveau système et l'analyse des investissements faits ainsi que le niveau nécessaire de compétences techniques sur le terrain une fois que la mise en oeuvre du MSRP aura été achevée et que le projet aura pris fin. Une délégation se félicite de la décision du HCR de transférer la fourniture de services au Centre de calcul international des Nations Unies, ce qui permettra de réaliser des économies au cours des trois années à venir.

28. Le Directeur de la Division confirme que la question de maintenir des compétences techniques élevées parmi le personnel de terrain est envisagée. D'un point de vue budgétaire, l'intention est de ramener à zéro les coûts du MSRP à partir du budget de 2008 ; toutefois, il lance une mise en garde selon laquelle malgré la collaboration remarquable des bureaux régionaux, le déploiement de ce système sur le terrain est très complexe. Il est tout à fait d'accord qu'une analyse des retours sur investissement du MSRP est nécessaire et assure les délégations que le HCR est déjà prêt à évaluer les coûts et les critères de mesure et étudiera les gains de productivité une fois que le système sera en place dans le monde entier. En réponse à une question, il souligne que les priorités fixées au niveau de la stratégie de TI sont liées aux objectifs et priorités globaux du HCR.

29. Le Haut Commissaire adjoint rappelle certaines réalisations à ce jour dans la fourniture de rapports en temps réel sur les mouvements d'approvisionnement et l'accès aux postes budgétaires. Les phases ultérieures au niveau de la mise en oeuvre pour les services de gestion des ressources humaines pourraient éliminer les coûts et permettre une plus grande efficacité. Elle annonce qu'une démonstration du MSRP sera fournie lors du Comité exécutif.

D. Ressources humaines

30. Le Directeur de la Division des ressources humaines donne un exposé au Comité permanent où il fournit des chiffres actualisés sur les tableaux d'effectifs du HCR, y compris le pourcentage de femmes parmi les effectifs internationaux et souligne les progrès accomplis concernant le personnel de projet et le personnel en attente d'affectation. Il souligne également les développements au niveau de la gestion et de la transition de carrière ; les conditions de travail ; la gestion de la performance ; le développement des capacités de gestion et l'obligation redditionnelle. Il prévoit quelques activités quant à l'élaboration d'une stratégie intégrée des ressources humaines et la modernisation des systèmes d'information périmés grâce au MSRP.

31. Plusieurs délégations se félicitent de cette mise à jour complète et utile et demandent d'autres actualisations de cette question avant les réunions pour permettre un examen et un débat plus fouillé. Tout en se déclarant satisfaites des améliorations apportées à la gestion des ressources humaines, notamment les développements concernant le personnel en attente d'affectation, les délégations sont toujours préoccupées par un certain nombre de questions, y compris le taux d'abandon au niveau des cours de formation et la nature de ces cours. La pénurie de personnel de terrain expérimenté en matière de protection, en particulier des femmes ; et plus récemment l'impact d'un rôle élargi du HCR dans les situations de déplacements internes sur les effectifs.

32. Le Directeur répond qu'il mettra à disposition son exposé sous forme écrite et se félicite de la possibilité de fournir à l'avance ces actualisations. Concernant les cours de formation, il décrit brièvement la raison d'être, la nature et le contrôle des trois principaux cours de formation qui seront obligatoires et note qu'en général les cours mis à disposition sont bien accueillis mais ne sont peut être pas suffisamment ciblés dans le cadre d'une stratégie intégrée de ressources humaines. Il devra se pencher plus avant sur la question du taux d'abandon. Concernant les déploiements de personnel et l'absence de personnel qualifié en matière de protection, la procédure d'affectations rapides et le déploiement d'équipes d'urgence se sont révélés des instruments utiles mais il faut encore des mécanismes plus flexibles. Dans certaines situations, il s'est demandé si il y avait, en fait, suffisamment de postes et s'il y avait suffisamment de personnel pour les pourvoir. Cette question nécessite une analyse plus approfondie. Le Directeur affirme que la dotation en personnel des situations de déplacement intérieur ne doit pas se faire aux dépens de la dotation en effectifs pour les réfugiés ; la Division a déjà participé aux réunions du Groupe de travail sur les personnes déplacées et est très conscient de cet impératif. En réponse aux questions spécifiques relatives au personnel en attente d'affectation, il fournit des statistiques détaillées sur leur nombre et le temps moyen passé à attendre une affectation ; ce temps est en voie de réduction.

33. En réponse à une demande du Président concernant les chiffres présentés pour la dotation en personnel et le financement, le Directeur convient de la nécessité d'une cohérence, d'une exactitude et d'une transparence au niveau de ces chiffres mais note que les statistiques pourraient inclure différentes catégories de personnel à des fins différentes. Le HCR pourrait fournir des chiffres sur les effectifs pour chaque région, comme c'est déjà le cas pour les allocations budgétaires globales, information qui pourrait être confirmée par les bureaux respectifs. En réponse aux questions de la présidence et de certaines délégations sur les effectifs et le financement pour la région des Amériques, le Haut Commissaire adjoint et le Directeur du Bureau pour les Amériques fournissent des chiffres et des renvois.

VI. ACTIVITES REGIONALES ET PROGRAMMES GLOBAUX

34. Le Chef adjoint du Service d'urgence et de sécurité et le Chef de la Section de sécurité sur le terrain présentent l'actualisation de la gestion de la sûreté et de la sécurité du personnel (EC/55/SC/CRP.21) décrivant les facteurs responsables d'une étude globale de la gestion de la sécurité ; les principales questions relatives au plan de travail de deux ans sur la sécurité ; la priorité élevée accordée à la formation et à la création de capacités ; un résumé de l'enquête sur les normes standard ; la collaboration avec le Département des Nations Unies sur la sûreté et la

sécurité et d'autres organisations des Nations Unies ainsi que le ciblage des activités. Un accent important a été mis sur la hiérarchie du HCR assumant la « responsabilité » de la sécurité et l'établissement d'une « culture de sécurité » au sein du HCR.

35. Les délégations réaffirment l'importance qu'elles accordent à la sécurité du personnel du HCR et particulièrement ceux qui travaillent dans des lieux d'affectation éloignés et dangereux ; les délégations demandent au HCR d'inclure les besoins financiers pour 2006 aussi vite que possible et demandent des précisions sur la façon dont les fonds seront recueillis, notamment sur ce qui semble un déficit de 10 millions de dollars E.-U. Une délégation se demande ce que l'on attend des membres du Comité exécutif et quand. Une autre délégation exhorte les Etats à ratifier le Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et des personnels associés. Plusieurs délégations notent l'importance des partenariats et des réponses à l'échelle du système dans le domaine de la sécurité du personnel et désirent recevoir des informations supplémentaires sur le rôle du Coordonnateur des Nations Unies pour la sécurité et du Département de la sûreté et de la sécurité et sur la façon dont cette coopération sera ancrée sur le terrain. Une délégation demande des précisions sur l'état d'avancement de principes directeurs plus explicites concernant les activités avec les forces militaires, une autre sur le rôle du centre informatique à cet égard. Les délégations estiment que le choix et la formation du personnel en matière de sécurité doivent se voir accorder la priorité mais une délégation s'intéresse à connaître les investissements consentis dans l'équipement en matière de sécurité physique.

36. Concernant les questions financières, le Haut Commissaire adjoint et le Chef du Service de sécurité sur le terrain répondent que le Haut Commissariat n'a pas pu saisir la période critique pour insérer certains besoins financiers dans le Budget-programme annuel de 2006 en raison de la nécessité d'obtenir une information actualisée de la part de certains bureaux extérieurs. Sur les options disponibles en matière de financement, la priorité la plus élevée a été accordée à la recherche d'un financement commun de la part des Nations Unies, dans la mesure où il s'agit d'un problème commun. Le Chef a.i. du Service d'urgence et de sécurité et le Chef du Service de la sécurité sur le terrain ont confirmé que le HCR revendiquait son appartenance au système commun des Nations Unies établi par le Coordonnateur des Nations Unies pour la sécurité travaillant en étroite coopération avec le Département de la sécurité et de la sûreté sur le terrain bien que les travaux soient en cours. La collaboration serait renforcée ce qui permettrait au HCR de diminuer le nombre de conseillers sur le terrain en matière de sûreté, particulièrement dans les capitales. Ils mentionnent les développements au niveau de la formation, y compris ceux qui visent à la gestion des risques de sécurité et ceux qui ont trait au centre informatique. En réponse à la question sur les mesures physiques, le Chef du Service de la sécurité sur le terrain fournit des informations concernant la liste des mesures approuvées et mises en oeuvre ainsi que les niveaux d'exécution.

VII. POLITIQUE DE PROGRAMME/PROTECTION

37. Le Directeur de la Division de l'appui opérationnel présente une note d'information sur la pertinence des activités du HCR pour les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (EC/55/SC/INF.1), soulignant l'intégration progressive des OMD dans les objectifs stratégiques du HCR et les directives annuelles de programme ainsi que les instruments de suivi des programmes. Elle souligne que sous l'angle du HCR, chacun des OMD est aussi important pour les acteurs humanitaires que pour les acteurs du développement dans la mesure où ils

s'appliquent également aux réfugiés et aux communautés hôtes. Le HCR doit intensifier ses efforts pour veiller à ce que les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence bénéficient de la réalisation des OMD. Le Directeur décrit comment le HCR entend répondre à ce défi.

38. Les délégations qui prennent la parole indiquent soutenir le lien entre les activités de protection et d'assistance du HCR et les OMD et félicitent le HCR pour les efforts qu'il déploie afin d'intégrer ces OMD dans ses activités. Il est particulièrement important que les gouvernements hôtes tiennent compte des réfugiés dans leurs plans de développement nationaux. La contribution positive de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international afin d'inclure les réfugiés et les rapatriés dans les stratégies de réduction de la pauvreté est également bienvenue. Une délégation souligne que le droit à l'autonomie fait partie du mandat du HCR et au même titre que des OMD.

VIII. COORDINATION

39. Le Directeur des relations extérieures présente le document EC/55/SC/INF.2 « Mise à jour sur les questions de coordination » soulevant certains des points clés dans ce document. Il souligne l'engagement constant du HCR dans des instances telles que le Comité permanent interinstitutions et l'appui à la direction de la Division des déplacés internes de l'OCHA et le Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence dans la définition des meilleurs moyens de renforcer la réponse interinstitutions au problème des personnes déplacées à l'intérieur du territoire. Il fait également référence à un certain nombre de missions interinstitutions qui ont eu lieu au cours de l'année écoulée, y compris dans les régions touchées par le Tsunami dans l'Océan indien ; les déplacements intérieurs en Colombie, au Burundi, en Ouganda et au Kenya afin d'examiner la situation des déplacés internes dans ces pays ainsi qu'avec des institutions soeurs en République kirghize, en Géorgie et en Fédération de Russie (Tchéchénie et Ossétie du Nord) pour n'en nommer que quelques unes. Plusieurs missions d'évaluation conjointes avec le PAM ont également eu lieu.

40. Le Directeur s'exprime sur les activités du HCR au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), y compris sa participation aux évaluations de besoins GNUD/Banque mondiale pour les pays émergeant d'un conflit et a joué un rôle chef de file au sein ou non du GNUD dans la mission de planification, d'évaluation conjointe des besoins pour les Somaliens. Il explique certaines des activités de coopération bilatérale clés conduites par le HCR ces derniers mois en mettant tout particulièrement l'accent sur le partenariat actuel avec le Programme alimentaire mondial. Il cite également les efforts récents de collaboration avec l'Organisation internationale du travail, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, le Département des opérations de maintien de la paix entre autres. Il mentionne les activités du HCR avec des partenaires dans plusieurs instances s'occupant de migration, y compris le Groupe de Genève pour les migrations. Le directeur conclut sa présentation en faisant spécifiquement référence aux activités du Haut Commissariat avec les ONG, le plus fréquemment sur le terrain, en tant que partenaire opérationnel et d'exécution. En 2004, le HCR a canalisé 248 millions de dollars E.-U. par le biais de 600 de ses ONG partenaires.

41. Plusieurs délégations manifestent leur intérêt pour une information plus détaillée sur les récentes mesures prises au sein du CPI concernant le renforcement de la réponse humanitaire et de l'approche « groupée » en matière de crise humanitaire. Une délégation souligne la nécessité pour le HCR de travailler davantage avec les Etats souverains et de les identifier comme ayant un rôle clé dans le traitement des crises de déplacements internes. Une délégation aimerait que le HCR, en sa qualité d'institution chargée de la protection, fasse davantage d'efforts pour élaborer des stratégies de retrait afin de confier l'action à ses partenaires. Les délégations expriment leur appui à la collaboration entre le HCR et le PAM, l'OIM, l'UNICEF et le Département des opérations de maintien de la paix mais une délégation lance une mise en garde sur le fait que l'on compte trop sur les administrateurs auxiliaires et les Volontaires des Nations Unies alors qu'un personnel plus expérimenté pourrait être requis. Le rôle du partenariat entre le HCR et les ONG fait également l'objet d'un large soutien mais une délégation cite la nécessité de travailler en collaboration plus étroite avec les partenaires d'exécution. Les activités du HCR avec ses partenaires sur le terrain en matière de gestion des migrations font également l'objet d'un soutien.

42. Le Directeur de la Division remercie les délégations de leurs commentaires utiles. Il souligne la complexité de la tâche consistant à améliorer la réponse d'urgence, les délais stricts ainsi que la nécessité de consulter un grand nombre de partenaires. Il confirme également que les cadres du CPI discuteront plus avant des détails de cette approche lors de la réunion de décembre. Des plans d'action seront élaborés au cours de l'année prochaine et les délégations seront consultées tout au long du processus. Le Directeur rassure les délégations en affirmant qu'eu égard aux situations de déplacements intérieurs, le HCR demanderait toujours l'autorisation des gouvernements et du Secrétaire général avant de lancer un programme en faveur des déplacés internes. Il confirme que la collaboration avec les institutions dès les premiers stades permettrait au HCR de mieux élaborer des stratégies de retrait. Concernant les migrations, il constate que les activités conduites sont complexes et ont une portée à long terme mais que le HCR et ses partenaires s'efforcent de parvenir à une cohérence dans ce domaine.

IX. QUESTIONS DIVERSES

43. Le Président rappelle au Comité certaines dispositions pratiques pour la prochaine session du Comité exécutif qui aura lieu du 3 au 7 octobre 2005, y compris la déclaration du Secrétaire général le jeudi 6 octobre, la disposition des places qui cette année serait conforme à celle de l'Assemblée générale des Nations Unies et l'élection du prochain Bureau du Comité exécutif qui aura lieu le vendredi 7 octobre au matin, le Président qui sera élu prenant ses fonctions dès la clôture de la cinquante-sixième session. Il attire l'attention des délégations sur les consultations annuelles avec les ONG, notamment la séance présidée par le Rapporteur des ONG et le Rapporteur du Comité exécutif, le jeudi 27 septembre de 11h30 à 12h30 dans la salle XVII du Palais des Nations, qu'il invite les délégations à suivre avec intérêt.

44. En l'absence d'autres points, le Président annonce la clôture de la réunion.